Nations Unies S/2019/217

Conseil de sécurité

Distr. générale
11 mars 2019
Français
Original : anglais

Lettre datée du 7 mars 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport de la septième session de la Commission frontalière mixte de la République du Soudan et de la République du Soudan du Sud, qui s'est tenue à Djouba les 11 et 12 février 2019, et les résolutions adoptées à cette occasion (voir l'annexe I), ainsi que le rapport de la neuvième session du Comité mixte de démarcation, qui s'est tenue à Khartoum du 23 au 25 février 2019 (voir l'annexe II).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Magdi Ahmed Mofadal **Elnour**

19-04016 (F) 180319 180319

Annexe I à la lettre datée du 7 mars 2019 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies

Rapport de la septième session de la Commission frontalière mixte et résolutions adoptées à cette occasion

Djouba
11-12 février 2019

1. Introduction

1.1 La Commission frontalière mixte de la République du Soudan du Sud et de la République du Soudan a tenu sa septième session les 11 et 12 février 2019 à Djouba. M. Michael Makuei Lueth, Coprésident sud-soudanais de la Commission et Président de la session, était à la tête de la délégation sud-soudanaise, tandis que M. Muaz Ahmed Mohamed Tungo dirigeait la délégation soudanaise.

1.2 M. Mashood Issaka et Mme Safia Mohamed Yonis ont représenté l'Union africaine pendant la session.

2. Présence

2.1 Liste des représentants soudanais et sud-soudanais présents à la septième session de la Commission frontalière mixte (CFM) :

2.1.1 Délégation sud-soudanaise *:*

1.	M. Michael Makuei Lueth	Coprésident
2.	M. Wek Mamer Kuol	Coprésident adjoint
3.	M. Gabriel Isaac Awow	Membre de la Commission frontalière mixte
4.	M. James Janthana Bango Tukari	Membre de la Commission
5.	M. Oliver Marco Remego	Membre de la Commission
6.	M. William Lochi M. Lobitomoi	Secrétariat de la Commission
7.	M. Darious Garang Wol	Coprésident du Comité mixte de démarcation
8.	M. Joshua Otor Akol	Membre du Comité
9.	M. James Laa Ajarial Dengmaker	Membre du Comité
10.	M. Ruai Mabil Lul	Membre du Comité

2.1.2 Délégation soudanaise :

1.	M. Muaz Ahmed Mohamed Tungo	Coprésident
2.	M. Adam Musa Mohamed Ahmed	Membre de la Commission frontalière mixte
3.	Le général Hozaifa Abdel Malik Ahmed El Shiekh	Membre de la Commission
4.	Le colonel Mohamed Babikir Abdebagi Tairab	Membre de la Commission

5.	M. Awad El Karim El Rayah	Membre de la Commission
6.	M. Abu Talib El Shiekh ElNour	Membre de la Commission
7.	Le général de division ElAmin Mohamed Banaga	Coprésident du Comité mixte de démarcation
8.	M. Salman Gadim Adam	Secrétariat
9.	M. Fadl El Moula	Secrétariat
10.	M. Muntasir Ibrahim Suliman	Secrétariat

3. Ordre du jour de la session

3.1 L'ordre du jour ci-après a été adopté à la septième session de la Commission frontalière mixte :

a) Séance d'ouverture de la septième session de la Commission frontalière mixte.

b) Présentation du rapport de la huitième session du Comité mixte de démarcation par ses coprésidents.

c) Examen du rapport du Comité mixte de démarcation par la Commission frontalière mixte.

d) Date et lieu des prochaines sessions du Comité mixte de démarcation et de la Commission frontalière mixte.

e) Questions diverses.

f) Adoption du rapport et des résolutions de la Commission frontalière mixte.

g) Clôture de la septième session de la Commission frontalière mixte.

4. Présentation du rapport de la huitième session du Comité mixte de démarcation

4.1 Un exposé a été présenté sur le texte issu de la huitième session du Comité mixte de démarcation, qui s'est tenue à Addis-Abeba du 10 au 12 septembre 2018. Il a été indiqué que le Comité avait accompli des progrès considérables pendant la session.

4.2 En outre, il a été rappelé que l'objectif de la huitième session était d'appliquer les directives de la Commission, qui avait demandé au Comité de « **lui soumettre un rapport complet et global sur le document relatif à la démarcation de la frontière, en tenant compte des travaux partiels du Comité spécial créé en application des dispositions du paragraphe 1 de l'article 5 de l'Accord sur les questions frontalières** ».

4.3 Cependant, il a été indiqué que les parties n'avaient pas pu signer le rapport de la session, le Soudan et le Soudan du Sud ayant eu des divergences de vues et d'interprétation concernant les directives de la Commission, comme souligné aux paragraphes 4.4 et 4.5.

4.4 Il a été rapporté que, pendant la session, le Soudan du Sud était d'avis qu'aux fins d'une description détaillée de l'intégralité de la frontière, depuis le point de trijonction entre l'Afrique centrale, le Soudan et le Soudan du Sud jusqu'au point de trijonction entre l'Éthiopie, le Soudan et le Soudan du Sud, les directives données au Comité devaient être entendues comment incluant les « **Zones Convenues** », les **« Zones Contestées »** et les **« Zones Revendiquées** ». Le Soudan du Sud a argué que son interprétation se basait sur la demande faite au Comité de présenter « un rapport complet et global ».

4.5 Pendant la session, le Soudant a fait valoir qu'aux fins d'une description détaillée de l'intégralité de la frontière, depuis le point de trijonction entre l'Afrique centrale, le Soudan et le Soudan du Sud jusqu'au point de trijonction entre l'Éthiopie, le Soudan et le Soudan du Sud, les directives ne s'appliquaient qu'aux « **Zones Convenues** » et aux « **Zones Contestées** », et n'incluaient pas les « **Zones Revendiquées** ». Les arguments avancés par le Soudan pour étayer son interprétation sont présentés aux paragraphes 4.5.1 à 4.5.3 ci-dessous :

4.5.1 Le mandat confié à la Commission et au Comité dans le cadre de l'Accord sur les questions frontalières ne porte que sur la démarcation de la section convenue de la frontière. Par conséquent, ils n'ont à s'occuper ni des Zones Contestées ni des Zones Revendiquées.

4.5.2 L'Accord de coopération prévoit le règlement des questions selon l'ordre suivant :

a) Démarcation des sections convenues de la frontière.

b) Règlement de la question des Zones Contestées.

c) Règlement de la question des Zones Revendiquées.

4.5.3 En vertu de l'Accord sur la coopération, ainsi que des textes issus des Sommets de 2012 et de 2013, la responsabilité du règlement de la question des Zones Revendiquées incombe exclusivement aux deux présidents.

5. Résolutions adoptées lors de la session

5.1 Après ses délibérations relatives au rapport de la huitième session du Comité, la Commission a décidé :

5.1.1 De charger le Comité de mener les préparatifs et de démarquer les sections convenues de la frontière entre la République du Soudan et la République du Soudan du Sud ;

5.1.2 De charger le Comité d'établir et de lui soumettre une description complète et détaillée des Zones Convenues, des Zones Contestées et des Zones Revendiquées ;

5.1.3 Que l'examen et la mise en œuvre du rapport du Comité devaient se conformer à l'Accord conclu entre les deux présidents sur l'ordre de règlement des questions relatives aux Zones Convenues, Contestées et Revendiquées lors du Sommet tenu en 2013 à Addis-Abeba.

6. Date et lieu des prochaines sessions du Comité mixte de démarcation et de la Commission frontalière mixte

6.1 Pendant la session, il a été décidé de convoquer deux autres sessions du Comité, comme suit :

6.1.1 Une première qui se tiendra du **23 au 25 février 2019** à Khartoum ;

6.1.2 Une seconde qui aura lieu du **6 au 8 mars 2019** à Djouba.

6.2 La prochaine session de la Commission, à laquelle participeront les coprésidents du Comité et deux autres membres du Comité, se tiendra du **12 au 14 mars 2019** à Addis-Abeba.

6.3 La Commission demande au Programme frontière de l'Union africaine d'appuyer et de faciliter la tenue de la session visée au paragraphe 6.2.

Fait à Djouba, **le 12 février 2019**

M. Muaz Ahmed Mohamed Tungo
Coprésident de la Commission frontalière mixte
Gouvernement de la République du Soudan

M. Michael Makuei Lueth
Coprésident de la Commission frontalière mixte
Gouvernement de la République du Soudan du Sud

M. Mashood Issaka
Spécialiste hors classe des questions politiques
Mission de l'Union africaine au Soudan du Sud

Annexe II à la lettre datée du 7 mars 2019 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies

Rapport de la neuvième session du Comité mixte de démarcation

Hôtel Coral
Khartoum
23-25 février 2019

1. Introduction

Le Comité mixte de démarcation de la République du Soudan du Sud et de la République du Soudan a tenu sa neuvième session du 23 au 25 février 2019 à l'hôtel Coral, en République du Soudan, conformément à la résolution n° 5.1.1, adoptée lors de la septième session de la Commission frontalière mixte, qui s'est tenue à Djouba les 11 et 12 février 2019.

Les responsables ci-après étaient présents à la séance d'ouverture de la neuvième session du Comité :

1. M. Muaz Ahmed Tungo, Coprésident soudanais du Comité et Président de la Commission nationale soudanaise de démarcation ;

2. M. Dut Gabriel, représentant de l'ambassade de la République du Soudan du Sud à Khartoum ;

3. M. Awadelkarim Elrayah Balla, Directeur du Département du Soudan du Sud au Ministère soudanais des affaires étrangères.

2. Participation

Les membres du Comité ci-après ont participé à la réunion :

Délégation soudanaise :

1.	Le général de division Elamin M. Banaga	Coprésident du Comité mixte de démarcation
2.	M. Abdalla El Sadiq Ali	Membre
3.	M. Elsadig Suliman	Membre
4.	M. Salman Gadim Adam	Membre
5.	M. Mohamed Yousif Mohamed	Membre
6.	M. Osman Abd Alwahab Osman	Membre
7.	M. Fadl Almula Abdala Ahmed	Secrétaire
8.	M. Muaz Mohamed Alamin	Consultant
9.	M. Mohamed Fadul Mohamed	Secrétaire
10.	Mme Badr Aldoga Khalifa Ali	Secrétaire
11.	M. Sami Alhaj Mohammed	Secrétaire

Délégation sud-soudanaise :

1.	M. Darious Garang Wol Mabior	Coprésident du Comité mixte de démarcation
2.	M. Joshua Otor Akol	Coprésident adjoint
3.	M. James Laa Ajarial	Membre
4.	M. Ruai Mabil Lul	Membre
5.	M. Alfred Wani Philip	Membre
6.	M. Emmanuel Yango Aban	Secrétaire

3. Déclarations liminaires

3.1 Le général Elamin M. Banaga, Coprésident soudanais du Comité, a fait une déclaration.

3.2 L'Ambassadeur Darious Garang Wol, Coprésident sud-soudanais s'est également exprimé.

3.3 M. Muaz Ahmed Mohamed Tungo, Coprésident soudanais de la Commission frontalière mixte et Président de la Commission nationale soudanaise de démarcation a aussi pris la parole.

4. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour ci-après a été adopté à la neuvième session du Comité :

Points de l'ordre du jour

4.1 Préparatifs et démarcation des sections convenues de la frontière entre la République du Soudan et la République du Soudan du Sud.

4.2 Questions diverses.

Outre cet ordre du jour, le Comité a adopté le programme détaillé de la session de trois jours qui s'est tenue du 23 au 25 février 2019.

5. Documents issus de la session

5.1 Le Comité a pu établir un projet de budget (pièce jointe) relatif à la section convenue de la frontière ayant fait l'objet d'un exercice de reconnaissance dans le secteur oriental.

5.2 Par manque de temps, le Comité n'a pas pu arrêter de version finale du budget.

6. Questions à régler

6.1 Établissement de la version finale du budget.

6.2 Établissement du budget relatif à la section convenue de la frontière n'ayant pas fait l'objet d'un exercice de reconnaissance.

6.3 Élaboration du plan de travail concernant la section convenue de la frontière.

6.4 Le Comité poursuivra ses travaux relatifs à l'ordre du jour lors de sa prochaine session ainsi que ses travaux portant sur les directives n°s 5.1.2 et 5.1.3, comme l'a demandé la Commission frontalière mixte à sa septième session, qui s'est tenue à Djouba les 11 et 12 février 2019.

6.5 La prochaine session aura lieu à Djouba du 6 au 8 mars 2019.

Initialement signé à l'hôtel Coral, à Khartoum, le 25 février 2019

Le général de division Elamin Mohamed Banaga
Coprésident
Comité mixte de démarcation
Gouvernement de la République du Soudan

M. Darious Garang Wol Mabior
Coprésident
Comité mixte de démarcation
Gouvernement de la République du Soudan du Sud